CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 1er décembre 2025 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Marcu Antonu TAFANI ; Johanna GUIDICELLI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jean-Claude TAFANI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA.

Avaient donné procuration : Dumenica VERDONI à Nathalie MAISETTI ; Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Didier LORENZINI à Paule COLONNA CESARI ; Santina FERRACCI à Jean-Christophe ANGELINI ; Grégory SUSINI à Jacky AGOSTINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Etaient inscrites à l'ordre du jour les affaires suivantes :

A - Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2025

B - Compte Rendu de Décisions n° 11/2025

ORDRE DU JOUR

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

1 - FINANCES
1.1 - Exercice 2025 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 4.

1.2 - Exercice 2025 - Budget annexe du Port, Décision modificative budgétaire n° 3.

1.3 - Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2026 - Modalités d'ouvertures de crédits concernant les AP/CP.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Eclairage public - Transfert de la compétence facultative en matière de fonctionnement au SDE2A et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

3 - LOGEMENT
3.1 - Lancement Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

3.2 - Garantie d'emprunt - Programme « Les Jardins de Vignola ».

4 - SERVICES CONCÉDÉS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de produits pétroliers à usage maritime au Port de Plaisance et de Pêche - Année 2024.

5 - RÉGLEMENTATION
Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction de travail le dimanche - Année 2026.

6 - SOLIDARITÉS - SANTÉ - SOCIAL
6.1 - POLITIQUE DE LA VILLE - « Portivechju, Cité Éducative » - Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Éducative de Portivechju.

6.2 - POLITIQUE DE LA VILLE - « Portivechju, Cité Éducative » - Convention cadre pluriannuelle relative à la labellisation de la Cité Éducative de Portivechju.

7 - ENVIRONNEMENT
7.1 - Avis du Conseil Municipal relatif à la demande d'enregistrement ICPE de la SAS PICCIOCCHI.

7.2 - Mise en place d'un Plan Communal de Débroussaillement avec l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.

7.3 - Approbation de l'opération et autorisation de recherche de financements pour l'animation et la révision d'un DOCOB de 3 sites Natura 2000.

8 - RESSOURCES HUMAINES
8.1 - Protection sociale complémentaire - Mise à jour du montant de la participation au financement de la protection complémentaire santé des agents communaux.

8.2 - Recensement 2026 - Rémunérations des agents recenseurs.

8.3 - Emploi d'une auxiliaire de vie scolaire vacataire.

8.4 - Mise à jour du tableau des effectifs.

Ont été transmis aux membres du conseil municipal les notes de synthèse et documents suivants :

1 - FINANCES
1.1 - Exercice 2025 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 4.
- Rapport au Conseil Municipal

1.2 - Exercice 2025 - Budget annexe du Port, Décision modificative budgétaire n° 3.
- Rapport au Conseil Municipal

1.3 - Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2026 - Modalités d'ouvertures de crédits concernant les AP/CP.
- Rapport au Conseil Municipal

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Eclairage public - Transfert de la compétence facultative en matière de fonctionnement au SDE2A et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.
- Rapport au Conseil Municipal
- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Compétence éclairage public

3 - LOGEMENT
3.1 - Lancement Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU).
- Rapport au Conseil Municipal
- Convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain
  (La convention n'est pas reproduite mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)

3.2 - Garantie d'emprunt - Programme « Les Jardins de Vignola ».
- Rapport au Conseil Municipal
- Contrat de prêt n° 180395
- Plan de repérage des lots
  (Le contrat de prêt et le plan de repérage ne sont pas reproduits mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)
- Etudes 15 logements PLS
- Demande de garantie d'emprunt pour une opération de logements locatif social (15 PLS)
- Note de présentation 15 logements PLS
  (La note de présentation n'est pas reproduite mais consultable dans le dossier du Conseil Municipal Google drive)

4 - SERVICES CONCÉDÉS
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de produits pétroliers à usage maritime au Port de Plaisance et de Pêche - Année 2024.
- Rapport au Conseil Municipal
- Rapport annuel du délégataire 2024
- Rapport annuel du Maire 2024

5 - RÉGLEMENTATION
Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction de travail le dimanche - Année 2026.
- Rapport au Conseil Municipal

6 - SOLIDARITÉS - SANTÉ - SOCIAL

6.1 - POLITIQUE DE LA VILLE - « Portivechju, Cité Éducative » - Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Éducative de Portivechju.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Éducative de Portivechju.

6.2 - POLITIQUE DE LA VILLE - « Portivechju, Cité Éducative » - Convention cadre pluriannuelle relative à la labellisation de la Cité Éducative de Portivechju.

- Rapport au Conseil Municipal
- Projet de convention cadre pluriannuelle relative à la labellisation de la Cité Éducative de Portivechju et ses annexes.

7 - ENVIRONNEMENT

7.1 - Avis du Conseil Municipal relatif à la demande d'enregistrement ICPE de la SAS PICCIOCCHI.

- Rapport au Conseil Municipal

7.2 - Mise en place d'un Plan Communal de Débroussaillement avec l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse.

- Rapport au Conseil Municipal

7.3 - Approbation de l'opération et autorisation de recherche de financements pour l'animation et la révision d'un DOCOB de 3 sites Natura 2000.

- Rapport au Conseil Municipal
- Actions retenues pour les animations des trois sites Natura 2000 de la Commune

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Protection sociale complémentaire - Mise à jour du montant de la participation au financement de la protection complémentaire santé des agents communaux.

- Rapport au Conseil Municipal

8.2 - Recensement 2026 - Rémunérations des agents recenseurs.

- Rapport au Conseil Municipal

8.3 - Emploi d'une auxiliaire de vie scolaire vacataire.

- Rapport au Conseil Municipal

8.4 - Mise à jour du tableau des effectifs.

- Rapport au Conseil Municipal
- Tableau des effectifs

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI
N° 25/197/F
FINANCES
Exercice 2025 - Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 4.

La décision modificative budgétaire n° 4 du budget Principal est approuvée comme détaillée ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 18 000,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 67 « Charges spécifiques », compte 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » est débité de la somme de 18 000,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2025 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM4**	**TOTAL**
66 - Charges financières	66111- Intérêts réglés à l'échéance	770 000,00 €	18 000,00 €	788 000,00 €
67 - Charges spécifiques	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	60 668,00 €	- 18 000,00 €	42 668,00 €
TOTAL MOUVEMENT			**0,00 €**	

Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	**BP 2025 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM4**	**TOTAL**
66 - Charges financières	775 000,00 €	18 000,00 €	793 000,00 €
67 - Charges spécifiques	60 668,00 €	- 18 000,00 €	42 668,00 €
TOTAL MOUVEMENT		**0,00 €**	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 4 du Budget Principal

Le Maire ou son représentant, est autorisé à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI
N° 25/198/F
FINANCES
Exercice 2025 - Budget annexe du Port, Décision modificative budgétaire n° 3.

La décision modificative budgétaire n° 3 du budget annexe du Port est approuvée comme détaillée ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » est crédité de la somme de 64 500,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 66 « Charges financières », compte 66112 « Intérêts - Rattachement des ICNE » est crédité de la somme de 78 900,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement », compte 023 « Virement à la section d'investissement » est débité de la somme de 143 400,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2025 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM3**	**TOTAL**
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	2 841 249,60 €	64 500,00 €	2 905 749,60 €
66 - Charges financières	66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	78 900,00 €	78 900,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	023 - Virement à la section d'investissement	190 928,61 €	- 143 400,00 €	47 528,61 €
TOTAL MOUVEMENT			**0,00 €**	

Soit par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2025 (RAR + voté + DM)	Proposition DM3	TOTAL
66 - Charges financières	2 841 249,60 €	143 400,00 €	2 984 649,60 €
023 - Virement à la section d'investissement	190 928,61 €	- 143 400,00 €	47 528,61 €
TOTAL MOUVEMENT		**0,00 €**	

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, en dépenses, le chapitre 23 « Immobilisations en cours », compte 2313 « Constructions » est débité de la somme de 143 400,00 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2025 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM3**	**TOTAL**
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	61 522 892,07 €	- 143 400,00 €	61 379 492,07 €
TOTAL MOUVEMENT			**- 143 400,00 €**	

Soit par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2025 (RAR + voté + DM)	Proposition DM3	TOTAL
23 - Immobilisations en cours	61 656 552,48 €	- 143 400,00 €	61 513 152,48 €
TOTAL MOUVEMENT		**- 143 400,00 €**	

Dans la section d'investissement, en recettes, le chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation », compte 021 « Virement de la section d'exploitation » est débité de la somme de 143 400,00 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	**Compte**	**BP 2025 (RAR + voté + DM)**	**Proposition DM3**	**TOTAL**
021 - Virement de la section d'exploitation	021 - Virement de la section d'exploitation	190 928,61 €	- 143 400,00 €	47 528,61 €
TOTAL MOUVEMENT			**- 143 400,00 €**	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2025 (RAR + voté + DM)	Proposition DM3	TOTAL
021 - Virement de la section d'exploitation	190 928,61 €	- 143 400,00 €	47 528,61 €
TOTAL MOUVEMENT		**- 143 400,00 €**	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 3 du Budget annexe du Port.

Le Maire ou son représentant, est autorisé à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Jacky AGOSTINI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI
N° 25/199/F
FINANCES
Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2026 - Modalités d'ouvertures de crédits concernant les AP/CP.

Pour l'exercice 2026, et préalablement à l'adoption du budget primitif, il est ouvert en section d'investissement selon les modalités prévues par l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article L. 5217-10-9 du CGCT pour les AP/CP, des crédits à hauteur de :

Hors AP/CP :

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2025 BP + DM (hors AP/CP et reports)	Crédits ouverts
Principal	20	Immobilisations incorporelles	1 523 306,75 €	380 826,69 €
	21	Immobilisations corporelles	6 900 756,56 €	1 725 189,14 €
	23	Immobilisations en cours	764 030,74 €	191 007,69 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			**9 188 094,05 €**	**2 297 023,51 €**

Assainissement	20	Immobilisations incorporelles	1 691 500,00 €	422 875,00 €
	21	Immobilisations corporelles	2 011 000,00 €	502 750,00 €
	23	Immobilisations en cours	2 061 578,31 €	515 394,58 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			**5 764 078,31 €**	**1 441 019,58 €**

Eau	20	Immobilisations incorporelles	811 600,00 €	202 900,00 €
	21	Immobilisations corporelles	1 981 900,00 €	495 475,00 €
	23	Immobilisations en cours	624 359,47 €	156 089,87 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			**3 417 859,47 €**	**854 464,87 €**

Port de plaisance	20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
	21	Immobilisations corporelles	262 223,33 €	65 555,83 €
	23	Immobilisations en cours	104 616,67 €	26 154,17 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			**366 840,00 €**	**91 710,00 €**

Parkings	20	Immobilisations incorporelles	39 000,00 €	9 750,00 €
	21	Immobilisations corporelles	406 800,00 €	101 700,00 €
	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			**445 800,00 €**	**111 450,00 €**

Cuisine	20	Immobilisations incorporelles	64 500,00 €	16 125,00 €
	21	Immobilisations corporelles	208 950,00 €	52 237,50 €
	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			**273 450,00 €**	**68 362,50 €**

AP/CP :

Budget Principal AP/CP

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2025 BP + DM (hors reports)	Crédits ouverts
Principal	20	Immobilisations incorporelles	1 379 809,42 €	459 936,47 €
	21	Immobilisations corporelles	673 344,95 €	224 448,32 €
	23	Immobilisations en cours	6 007 253,84 €	2 002 417,95 €
Total des dépenses en AP/CP			**8 060 408,21 €**	**2 686 802,74 €**

Budget annexe de l'Assainissement AP/CP

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2025 BP + DM (hors reports)	Crédits ouverts
Principal	20	Immobilisations incorporelles	135 800,00 €	45 266,67 €
	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses en AP/CP			**135 800,00 €**	**45 266,67 €**

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET

Budget annexe du Port de Plaisance AP/CP

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2025 BP + DM (hors reports)	Crédits ouverts
Principal	20	Immobilisations incorporelles	2 343 899,66 €	781 299,89 €
	21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
	23	Immobilisations en cours	61 408 535,81 €	20 469 511,94 €
Total des dépenses en AP/CP			**63 752 435,47 €**	**21 250 811,82 €**

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI, Georges MELA et Jean-Michel SAULI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Jacky AGOSTINI
N° 25/200/AG
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Eclairage public - Transfert de la compétence facultative en matière de fonctionnement au SDE2A et convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Il est approuvé le transfert de la compétence de fonctionnement en matière d'éclairage public qui comprend :

- la maintenance préventive des installations d'éclairage public,
- la maintenance corrective des installations d'éclairage public,
- l'exploitation des réseaux d'éclairage public.

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SDE2A est approuvée.

Le Maire ou son représentant, est autorisé à signer la convention ainsi qu'à mener toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de cette convention.

À cet égard et concernant les contributions optionnelles, ces dernières ne pourront être effectuées qu'après accord express de la Commune au vu de la sollicitation écrite effectuée par le SDE2A.

Arrivée de : Marie-Luce SAULI

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Jacky AGOSTINI et Etienne CESARI.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Michel GIRASCHI
N° 25/201/LOG
LOGEMENT
Lancement Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est approuvé.

Le projet de convention de l'OPAH-RU est approuvé.

La participation financière de la Commune sur la durée du programme est approuvée.

Le Maire ou son représentant, est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

Le Maire ou son représentant, est autorisé à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation de l'opération.

Départ de : Etienne CESARI

Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI, Jacky AGOSTINI, Nathalie APOSTOLATOS, Claire ROCCA SERRA, Georges MELA et Florence VALLI.

Adopté à l'unanimité

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET
RAPPORTEUR : Michel GIRASCHI **N° 25/202/LOG** **LOGEMENT** Garantie d'emprunt - Programme « Les Jardins de Vignola ». Il est accordé la garantie d'emprunt demandée à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 062 200,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 180395 constitué de 3 lignes du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 062 200,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. La garantie est apportée aux conditions suivantes : • La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. • Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. La collectivité s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt. Le Maire, ou son représentant délégué, est autorisé à signer tous documents et tous actes relatifs à la garantie d'emprunt **Départ de : Florence VALLI** **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI et Nathalie APOSTOLATOS.** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI **N° 25/203/SC** **SERVICES CONCÉDÉS** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de produits pétroliers à usage maritime au Port de Plaisance et de Pêche - Année 2024. Il est donné acte à M. le Maire de la présentation du rapport annuel sur la qualité du service de distribution de produits pétroliers à usage maritime au port municipal pour l'année 2024. **Retrait de : Jean-Michel SAULI** **Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Michel GIRASCHI **N° 25/204/RÉG** **RÉGLEMENTATION** Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction de travail le dimanche - Année 2026. Il est fixé à sept le nombre d'autorisations d'ouvertures dominicales, à compter du 1er janvier 2026. Pour l'année 2026, les dates sont fixées comme suit : dimanche 29 mars, dimanche 05 avril, dimanche 08 novembre, dimanche 06 décembre, dimanche 13 décembre, dimanche 20 décembre, dimanche 27 décembre. **Départ de : Jean-Michel SAULI** **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Michel GIRASCHI.** **Adopté à l'unanimité**

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET
RAPPORTEUR : Nathalie MAISETTI **N° 25/205/SSS** **SOLIDARITÉS - SANTÉ - SOCIAL** POLITIQUE DE LA VILLE - « Portivechju, Cité Éducative » - Convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Éducative de Portivechju. Le projet de la convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Éducative de Portivechju est approuvé. Le Maire ou son représentant, est autorisé à signer la convention ainsi qu'à mener toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de cette convention. **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Nathalie MAISETTI.** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Nathalie MAISETTI **N° 25/206/SSS** **SOLIDARITÉS - SANTÉ - SOCIAL** POLITIQUE DE LA VILLE - « Portivechju, Cité Éducative » - Convention cadre pluriannuelle relative à la labellisation de la Cité Éducative de Portivechju. Le projet de la convention cadre pluriannuelle relative à la labellisation de la Cité Éducative de Portivechju est approuvé. Le Maire ou son représentant, est autorisé à signer la convention ainsi qu'à mener toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de cette convention. **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Nathalie MAISETTI.** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI **N° 25/207/ENV** **ENVIRONNEMENT** Avis du Conseil Municipal relatif à la demande d'enregistrement ICPE de la SAS PICCIOCCHI. Il est émis un avis favorable sous réserve du respect des dispositions légales du code de l'Urbanisme et du code de l'Environnement, à la demande d'enregistrement déposée par la SAS PICCIOCCHI pour l'augmentation de la capacité de sa blanchisserie industrielle. **Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Nathalie APOSTOLATOS **N° 25/208/ENV** **ENVIRONNEMENT** Mise en place d'un Plan Communal de Débroussaillement avec l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse. Il est poursuivi avec l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse les missions déjà engagées et de développer les missions. L'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse est sollicité pour accompagner administrativement et techniquement la Commune pour l'élaboration, la mise en œuvre, la formalisation et le suivi dans le temps, de son Plan Communal de Débroussaillement (PCD). Le Maire, ou son représentant, est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de l'opération. **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Nathalie APOSTOLATOS.** **Adopté à l'unanimité**

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET
RAPPORTEUR : Nathalie APOSTOLATOS **N° 25/209/ENV** **ENVIRONNEMENT** Approbation de l'opération et autorisation de recherche de financements pour l'animation et la révision d'un DOCOB de 3 sites Natura 2000. Il est approuvé le lancement de l'opération d'animations des trois sites Natura 2000 et de la révision du DOCOB du site de la forêt de l'Ospedale. La révision du DOCOB du site de la forêt de l'Ospedale est approuvée. Le Maire est autorisé à engager toutes démarches nécessaires en vue de rechercher, solliciter et déposer des demandes de financement pour : • l'animation de trois sites Natura 2000 concernés, • la révision du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR9400583 « Forêt de l'Ospedale ». Le Maire est autorisé à signer tous documents, conventions, demandes de subvention et pièces administratives relatives à ces démarches. **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Nathalie APOSTOLATOS.** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI **N° 25/210/RH** **RESSOURCES HUMAINES** Protection sociale complémentaire - Mise à jour du montant de la participation au financement de la protection complémentaire santé des agents communaux. Il est mis à jour la participation à la complémentaire santé, comme suit : • 15,00 € / mois pour agents de catégorie A • 21,00 € / mois pour les agents de catégorie B • 25,00 € / mois pour les agents de catégorie C Pour la participation à la complémentaire Prévoyance, les modalités restent inchangées à savoir : 8,50 € / mois pour l'ensemble des agents toutes catégories confondues. **Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI **N° 25/211/RH** **RESSOURCES HUMAINES** Recensement 2026 - Rémunérations des agents recenseurs. Il est procédé au recrutement de quatre (4) agents recenseurs, non titulaires, pour la période allant du 15 janvier au 21 février 2026. Il est adopté la rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes : - un forfait lié au nombre de logements recensés qui s'établit à hauteur de 3,65 € brut par logement non vacant et de 1,42 € brut par logement vacant (uniquement pour les recrutements extérieurs), - des heures supplémentaires pour les agents de la collectivité, - un forfait essence de 200 € brut pour les agents utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de l'opération de recensement, - une prime de fin de mission de l'ensemble des logements du recensement d'un montant de 150 € brut. Il est autorisé exceptionnellement le dépassement du contingent mensuel des heures supplémentaires tel qu'il est fixé dans l'article 6 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, dans la limite des dispositions réglementaires en vigueur pour les agents des services participant aux missions de recensement sur la période du 15 janvier au 21 février 2026. **Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI** **Adopté à l'unanimité**

N° DÉLIBÉRATION ET OBJET
RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI **N° 25/212/RH** **RESSOURCES HUMAINES** Emploi d'une auxiliaire de vie scolaire vacataire. Le Maire est autorisé à procéder au recrutement d'une auxiliaire de vie scolaire vacataire. Cet emploi est rémunéré à hauteur de 14 € par heure, après service fait. **Sont intervenus : Jean-Christophe ANGELINI et Nathalie MAISETTI.** **Adopté à l'unanimité**
RAPPORTEUR : Jean-Christophe ANGELINI **N° 25/213/RH** **RESSOURCES HUMAINES** Mise à jour du tableau des effectifs. Il est modifié quatre-vingt (80) emplois comme indiqué dans le tableau. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens. Le Maire est autorisé à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile afin de pourvoir à ces emplois que ce soit par voie de mobilité interne et/ou externe, de réintégration d'un fonctionnaire, ou à défaut par la voie du recrutement d'un agent contractuel de droit public selon les modalités prévues et autorisées par la législation et réglementation en vigueur. **Est intervenu : Jean-Christophe ANGELINI** **Adopté à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,

Vincent GAMBINI

Le Maire,

Jean-Christophe ANGELINI